

Nom et prénom du porteur de projet :

Nom de l'association :

Intitulé du projet :

Date de dépôt de dossier : - - / - - / - - .

DEMANDE DE SUBVENTION AU FSDIE

Budget prévisionnel

Commission Projets Etudiants

1-Modalités de dépôt

Le budget prévisionnel doit être envoyé par courrier postal ou déposé directement au Pôle Associations et Initiatives Etudiantes – PAIE.

Le budget prévisionnel ne constitue pas à lui seul une demande de subvention au FSDIE.

Toute demande de subvention au FSDIE doit comporter :

- le Dossier de demande (envoyé à l'adresse électronique du PAIE)
- l'Engagement du porteur du projet et les pièces à joindre au dossier (envoyés par courrier postal ou déposés directement au PAIE)
- le Budget prévisionnel du projet accompagné des justificatifs demandés (envoyés par courrier postal ou déposés directement au PAIE)

Seront présentés en commission les dossiers arrivés complets au PAIE à la date limite du dépôt de dossier.

Les dossiers incomplets ou les dossiers remis ou déposés après la date limite de dépôt seront étudiés à la commission suivante.

Adresse :

Université Toulouse - Jean Jaurès

Division de la Vie Etudiante - DIVE

Pôle Associations et Initiatives Etudiantes - PAIE

Maison des Initiatives Etudiantes. Bâtiment 1

5 allées Antonio Machado

31058 TOULOUSE cedex 9

Pour tout renseignement complémentaire :

DIVE - Pôle Associations et Initiatives Etudiantes

Tél. : 05-61-50-24-11 ou 05-61-50-45-80

Fax : 05-61-50-49-27

Courriel : paie@univ-tlse2.fr

2- Budget prévisionnel du projet

Le budget prévisionnel doit être accompagné des justificatifs suivants :

- Attestations des partenariats financiers sollicités.
Attestations des partenariats techniques sollicités.
1 devis par dépense prévisionnelle inférieure à 200 euros au **nom de l'association** ou au **nom de l'étudiant** si ce dernier présente le projet à titre individuel.
2 devis par dépense prévisionnelle supérieure à 200 euros au **nom de l'association** ou au **nom de l'étudiant** si ce dernier présente le projet à titre individuel.

Détails de la subvention demandée au FSDIE

Nature des dépenses	Montant	Fournisseur (<i>devis obligatoire</i>)	Réservé à l'administration
Exemple : Achat des costumes	500€	Costumestroupe SA	
Total subvention FSDIE			

Budget global

Recettes prévisionnelles (origine des capitaux)	Montant	Obtenue : O Négociation en cours : EC	Dépenses prévisionnelles (emploi des capitaux)	Montant
Ressources propres <i>(apports personnels, cotisations, vente de produits, etc.)</i>				
Ressources externes <i>(partenaires financiers sollicités, professionnels, subventions, dons, parrainages, sponsoring, etc.)</i>				
Subvention FSDIE		EC	Dépenses FSDIE	
Aides en nature, partenariats techniques.	X			
TOTAL RECETTES			TOTAL DEPENSES	

GUIDE EXPLICATIF

Le dossier de demande de financement FSDIE est composé de trois parties :

- 1- Dossier de demande au FSDIE (à retourner par voie électronique ou postale au Pôle Associations et Initiatives Etudiantes-PAIE)
- 2- Engagement du porteur de projet et pièces à joindre au dossier (à retourner par voie postale ou à déposer au PAIE)
- 3- Budget prévisionnel du projet et pièces justificatives (à retourner par voie postale ou à déposer au PAIE)

Comment remplir le Budget prévisionnel

Le porteur de projet (seul ou en équipe) doit évaluer la faisabilité du projet. Dans un premier temps, il procède à l'examen des dépenses nécessaires au montage du projet. Dans un deuxième temps, le porteur de projet doit identifier l'origine et le montant des recettes suffisantes à l'équilibre des dépenses. Cette phase se concrétise par la sollicitation de cofinancements externes (Ressources externes et aides en nature et techniques).

2- Budget prévisionnel du projet

Tableau page 2

Détail de la subvention demandée au FSDIE

Le porteur de projet devra fournir toutes les informations concernant les lignes de dépense qu'il souhaite faire financer par le FSDIE. Se reporter au document « Critères du FSDIE projets » qui énumère les dépenses susceptibles d'être prises en charge par le FSDIE projets.

Pour remplir ce 1er tableau, le porteur de projet doit procéder comme il est indiqué sur l'exemple et doit fournir les justificatifs correspondant aux dépenses prévisionnelles indiquées :

- 1 devis par dépense prévisionnelle inférieure à 200 euros au **nom de l'association** ou au **nom de l'étudiant** si ce dernier présente le projet à titre individuel.
- 2 devis par dépense prévisionnelle supérieure à 200 euros au **nom de l'association** ou au **nom de l'étudiant** si ce dernier présente le projet à titre individuel.

Tableau page 3

Budget global

Recettes prévisionnelles (origine des capitaux)

Ressources propres : le porteur de projet doit indiquer l'origine (apport personnel, cotisations, vente de produits, etc.) des capitaux susceptibles de participer à la réalisation du projet. **Montant** : le montant des capitaux susceptibles d'être apportés. *Le porteur du projet devra fournir :*

- Apports personnels –**O**- : *attestation sur l'honneur signée par le porteur de projet.*
- Cotisations, vente de produits, dons –**O**- : *attestation sur l'honneur signée par le président et le trésorier de l'association.*

Ressources externes : le porteur de projet doit indiquer l'origine (Université X, Mairie X, entreprise X, etc.) des capitaux susceptibles de participer à la réalisation du projet. **Montant** : le montant des capitaux susceptibles d'être apportés. *Le porteur du projet devra fournir :*

- Partenariat obtenu –**O**- : *la notification délivrée par le-s partenaire-s sollicité-s attestant de leur soutien financier.*
- Partenariat dont la négociation est en cours –**EN**- : *la copie de la lettre de demande de soutien financier que le porteur de projet a adressé au partenaire ciblé.*

Projet FSDIE : indiquer uniquement le montant total de la subvention demandée au FSDIE (figurant sur le 1^{er} tableau : Détail de la subvention demandée au FSDIE)

Aides en nature et partenariats techniques : le porteur de projet doit indiquer l'origine (Université X, Mairie X, entreprise X, etc.) des aides en nature et/ou des partenariats techniques susceptibles de participer à la réalisation du projet.

Montant : néant

Le porteur de projet devra fournir :

- Partenariat obtenu –**O**- : *la notification délivrée par le-s partenaire-s sollicité-s attestant de leur soutien technique.*
- Partenariat dont la négociation est en cours –**EN**- : *la copie de la lettre de demande de soutien technique que le porteur de projet a adressé au partenaire ciblé.*

TOTAL RECETTES : le total des recettes doit être identique au total des dépenses.

Dépenses prévisionnelles (emploi des capitaux)

Le porteur de projet doit indiquer les lignes de dépenses (identifiées et quantifiées) en fonction de l'origine des recettes (apport personnel, vente, Mairie X, etc.).

Exemple :

Projet d'exposition.

Demande au FSDIE : frais de développement (800€) et participation aux frais de communication (150€)

Recettes prévisionnelles (origine des capitaux)	Montant	Obtenue : O Négociation en cours : EC	Dépenses prévisionnelles (emploi des capitaux)	Montant
Ressources propres (apports personnels, cotisations, vente de produits, etc.)				
Apport personnel	800€	O	Appareil photo	500€
			Participation frais de déplacement	200€
			Participation frais de restauration	100€
Ressources externes (partenaires financiers sollicités, professionnels, subventions, dons, parrainages, sponsoring, etc.)				
Université x	300€	O	Frais d'hébergement	300€
Mairie x	1000€	EC	Participation frais de déplacement	800€
			Achat des pellicules	150€
			Frais de papeterie	50€
Entreprise x	100€	O	Participation frais de communication	100€
Subvention FSDIE	950€	EC	Dépenses FSDIE	950€
Aides en nature, partenariats techniques.				
UTM- MIE (prêt cadres)		O		
TOTAL RECETTES	3150€		TOTAL DEPENSES	3150€

TOTAL DEPENSES : le total des dépenses doit être identique au total des recettes.